

des plans de rétablissement pour les anciens membres des forces armées dans le présent conflit. Le programme de rétablissement déjà arrêté a beaucoup plus d'ampleur que celui qui a suivi la première guerre mondiale. A cause des conditions qui se rattachaient au programme de formation après cette guerre, 8 p.c. seulement des militaires ont bénéficié de l'instruction professionnelle et de l'assistance pour poursuivre leurs études interrompues. Quatre autres p.c. ont reçu de l'aide pour s'établir sur la terre. Ainsi, 12 p.c. seulement des effectifs alors démobilisés ont bénéficié des projets de rétablissement et les autres 88 p.c. ont reçu une prime de démobilisation. Avec ses amendements, l'ordonnance de réadaptation après le licenciement, permet au ministère de fournir l'instruction professionnelle à tous les membres, hommes et femmes, des forces armées qui ont besoin d'un cours de spécialisation ou de rafraîchissement. De même, quiconque possède l'instruction de base peut recevoir de l'aide pour sa formation universitaire. Tous jouissent de la sécurité sociale et de soins médicaux gratuits pendant douze mois après leur licenciement. Toutes ces questions sont pleinement traitées au chapitre XXI.

La plupart des divisions de la Branche de la Santé du Ministère ont également pris une part active à l'effort de guerre. La Division de l'Hygiène Industrielle est spécifiquement autorisée à examiner et à recommander l'amélioration des conditions de travail et les soins médicaux du personnel des industries de guerre. Le travail des services de nutrition est important en ce qu'il élève le niveau de la nutrition non seulement parmi les forces armées, mais parmi le public canadien en général, afin de réaliser un plus grand effort de guerre. Ces deux services ont été très bien accueillis dans l'industrie. Le déplacement des troupes et l'établissement de nouveaux terrains d'entraînement ont fait augmenter grandement les importantes fonctions en temps de paix de la Division du Génie Sanitaire en matière d'assainissement et de surveillance des approvisionnements d'eau potable et culinaire. Le laboratoire d'hygiène entreprend, standardise et contrôle la fabrication de produits biologiques à l'usage des forces armées; la Division de Kamloops s'occupe de la surveillance de la population ratière à bord des navires ainsi que de l'invasion des rongeurs porteurs de maladies dans les diverses parties des provinces de l'Ouest. La Division des Aliments et des Drogues veille au maintien ou à l'ajustement des étalons de denrées alimentaires pour satisfaire aux besoins de guerre, particulièrement en ce qui concerne les éléments constitutifs qui viennent des pays où les relations commerciales sont difficiles, sinon impossibles. La Division de la Quarantaine et du Traitement des Marins Malades voit à hospitaliser ceux au Canada qui sont trop malades pour continuer le service et qui sont citoyens de pays occupés par l'ennemi.

Office du Ravitaillement en produits agricoles.—L'Office du Ravitaillement en produits agricoles est un organisme de contrôle de temps de guerre relevant du Ministère de l'Agriculture. Il est chargé de veiller à ce que l'agriculture canadienne soit orientée, en temps de guerre, de manière à répondre le plus possible aux besoins du Canada, du Royaume-Uni et des Nations Alliées en aliments et autres produits agricoles. En outre, bien entendu, il a aussi la responsabilité de voir à ce que les approvisionnements requis pour la production agricole du Canada, tels les graines, les engrais chimiques, les provendes, etc., soient disponibles en quantité suffisante. Dans l'accomplissement de ses devoirs, l'Office travaille en collaboration étroite avec les ministères provinciaux de l'Agriculture; la plupart d'entre eux ont à leur tour des comités provinciaux de production travaillant avec des fonctionnaires itinérants et directement avec les fermiers. Le travail de l'Office pendant les premières années de la guerre est exposé dans les éditions antérieures de l'Annuaire et la présente revue porte cette matière à date.